

Maraîchage BIO

Ces informations ne sont que des préconisations.
L'application des produits phytosanitaires reste sous votre responsabilité.
Veuillez respecter les règles de leur utilisation.
Agrément Certiphyto : LR00995

N°1
Janvier
2023

Essais variétaux dans les Pyrénées-Orientales

Au CIVAM Bio 66, les essais variétaux salades sous abris se poursuivent (compte-rendu à suivre). Le 6 janvier dernier avait lieu la visite du 1^{er} créneau de plantation (plantation 02/11/22). Prochaine visite fin janvier, n'hésitez pas à venir !



Résultats préliminaires créneau 1 :

- Batavia blonde : Ferega (Vitalis) et Aqualie (Rijk Zwaan) restent des références. Une variété sous numéro de chez Rijk Zwaan est également prometteuse.
- Laitue beurre, n°1063 (Enza Zaden), Caneira (Vitalis) et Katar (Vilmorin) présentent de beaux résultats.
- Feuille de chêne blonde : Delinice (Gautier) et Kineta (Rijk Zwaan)
- Feuille de chêne rouge : Mondrian (Enza Zaden) reste la référence, la moins affectée par le manque de froid cette saison.
- Batavia rouge : conditions pas idéales en sous-abris pour ce type variétal, Magniski (Rijk Zwaan) s'en tire le mieux.

Cette année, le CIVAM Bio 66 poursuit ses essais variétaux sur les tomates « anciennes » avec un essai variétal **tomate côtelées jaunes**. Un essai sur **l'itinéraire technique de la pastèque précoce** avec/sans réduction de travail du sol est également prévu.



A la SICA Centrex, des essais variétaux poireaux, fenouil et chou brocoli sont en cours (comptes-rendus à suivre).

Point réglementation : semences bio ou conventionnelles non traitées ?

Le cahier des charges de l'Agriculture Biologique impose l'utilisation de semences et de plants biologiques.

Cependant, pour les espèces dont la disponibilité en semences et/ou l'offre variétale est insuffisante, il est possible d'utiliser des semences conventionnelles non traitées en faisant une demande de dérogation sur le site www.semences-biologiques.org **au moins un mois**

avant le semis. Ces espèces sont dites « sous dérogation ». Les autres espèces ont un statut « hors dérogation », l'utilisation de semences biologiques est obligatoire.

Prochains passages Hors dérogation (2023-2024) :

01/01/2023	Chou cabus (blanc et rouge, sauf chou à choucroute) Laitues toutes catégories Poireaux hybrides
01/07/2023	Tomate côtelée (Marmande, Noire, Ananas, etc.)
01/01/2024	Poivron carré
01/07/2024	Tomates : toutes catégories

Attention : des espèces utilisées en engrais verts sont déjà hors dérogation : céréales (avoine, orge & seigle), Fabacées (luzerne & pois fourrager), ou le seront bientôt : moutarde, phacélie, Ray Grass, trèfle (1/07/23).

Recommandations variétales 2023 :

Espèces	Variétés	Créneau de plantation	Informations dérogations
Courgette longue verte	<ul style="list-style-type: none"> GLORIA (Hm CLAUSE – dispo en bio) ou TWITTER (Gautier – Bio) – <i>Attention rajout de 10% d'une variété qui fait des fleurs mâles : KOPANA (Vitalis) ou CRONOS (Syngenta- NT)</i> 	Mi-février sous tunnel avec p17	Hors dérogation : Semences biologiques obligatoires (dérogations possibles pour les autres types variétaux)
Tomate	<ul style="list-style-type: none"> <u>Ronde rouge</u> : CINDEL (Vitalis BIO) UPPER (Syngenta - NT), PARONSET (Syngenta-NT)... <u>Grappe</u> : CLIMBERLEY (SYNGENTA - NT), KALIXO (GAUTIER - Bio)... <u>Allongée Cœur rouge</u> : CARDINAL (Prosem - Bio population), CAURALINA F1 (Gautier - Bio), CUPIDISSIMO F1 (Hm Clause-NT)... <u>Côtelée jaune</u> : MARGOLD <u>Côtelée rouge</u> : MARBONNE (Gautier- Bio), BUFFALOSTEAK (Hm Clause - NT) <u>Côtelée noire</u> : MARNOUAR, MARNERO (Gautier - Bio) 	A partir de fin février sous tunnel avec p17	<p>Tomate type cotelée (Marmande, Noire de Crimée, ananas...) : dérogation possible pour cette année (passage hors dérogation 01/07/2023)</p> <p>Autres types de tomates (ronde, grappe...) : Passage en hors dérogation en juillet 2024</p>
Aubergine	<ul style="list-style-type: none"> <u>Noire</u> : BLACK PEARL (Vitalis BIO), AMALIA (Voltz BIO), TRAVIATA (Prosem BIO)... <u>Graffiti</u> : ANGELA (RZ-NT), LYDIA (RZ-NT)... <u>Blanche</u> : CLARA (Voltz) 	Mi-mars	Semences biologiques obligatoires (hors dérogation depuis 2015)

Melon	Voir en pièce jointe les préconisations de SUD EXPE	Mi-mars	Pas de passage en écran d'alerte pour le moment
Poivron	<ul style="list-style-type: none"> ½ long Rouge : ALMUDEN (SYNGENTA – NT), Achille (NT – HM CLAUSE) CARRE Rouge : SPRINTER (AB – VITALIS) CORNU : LIPARI (NT – Hm CLAUSE) 	Mi-mars	Dérégation possible Passage hors dérogation du poivron court carré au 01/01/2024
Concombre	<ul style="list-style-type: none"> Long (type Hollandais) : DIAPASON BIO (RZ), OKTAN BIO (VITALIS) Court épineux (type Noa) : CAMAN BIO (RZ), AKITO BIO (VITALIS)... Court lisse type libanais : PASSANDRA BIO, KATRINA BIO (VITALIS) ... 	A partir de début avril	Semences biologiques obligatoires

Plus d'infos : Bulletin RefBio PACA dédié au conseil variétal pour 2023 en Solanacées (tomates, aubergines, poivrons) et Cucurbitacées (melon, concombre, courgette, etc.) pour le Sud-Est : [cliquez ici](#)

Hiver doux : quels risques ?

Les températures anormalement douces et les conditions hivernales humides favorisent le développement des maladies fongiques et des insectes ravageurs. Veiller à bien aérer les tunnels et à positionner les aspersion en début de journée, plutôt par temps dégagé.

Rester vigilants par rapport au risque de gel, les tissus végétaux sont d'autant plus sensibles qu'ils n'ont pas été exposés au froid. La pose de voiles de protection de type p17 permet de protéger la culture (+1,5° par couche) mais attention au risque de condensation sous les voiles, il faut aérer lorsque les températures remontent en journée.

Sensibilité des principaux légumes au gel :

Très sensibles	Courge, céleri branche
Sensibles (-3°C/-5°C)	Betterave rouge, radis noir, carotte, céleri rave, salade, brocoli, choux-fleurs et pommés
Peu sensibles	Mâche, épinard, chou de Bruxelles et frisé, poireau, panais et persil

Source : Planète Légumes

Retrouvez le BSV Languedoc-Roussillon du 11 janvier 2023 : [cliquez ici](#)

Commande de plantes banques

Depuis 2018, le Civam Bio 66 propose à ses adhérents des livraisons de plantes banques, produites en partenariat avec le Lycée agricole de Théza dans le cadre du projet « Tout va bio ». L'objectif est de favoriser l'installation de l'auxiliaire *Aphidius colemani* afin de lutter contre plusieurs espèces de pucerons, notamment sur les cultures précoces de cucurbitacées sous abris (courgette, pastèque, etc.).



N'hésitez pas à nous contacter si vous êtes intéressé car le nombre de plantes banques disponible est limité.



Nathan CRÉQUY – **Chargé d'expérimentation et de conseil en maraîchage bio**

nathan.crequy@bio66.com – **Port** : 06 12 93 50 02

Philippe Trabis – **Technicien en maraîchage bio**

philippe.trabis@bio66.com – **Port** : 06 35 41 41 12